



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par chemin de fer****Session extraordinaire**

Genève, 18 et 19 juin 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour provisoire**Ordre du jour provisoire annoté de la session extraordinaire*,****

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, dans la salle V, le mardi 18 juin 2024
à 10 heures

Révision**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire.
2. Atelier CEE/UIC sur la sécurité des usagers vulnérables dans les transports par chemin de fer :
 - a) Introduction ;
 - b) Usagers vulnérables des chemins de fer ;
 - c) Lutte contre la traite des êtres humains dans le milieu ferroviaire ;
 - d) Renforcement de la sécurité des femmes dans le milieu ferroviaire ;
 - e) Conclusions.
3. Adoption des décisions et du rapport.

* Pour des raisons d'économie, les représentantes et représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la CEE (<https://unece.org/info/Transport/Rail-Transport/events/388700>). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (sc.2@un.org).

** Les représentantes et représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1007154>. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent présenter leur badge numérique à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 2432) ou par courriel (sc.2@un.org). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <https://www.unece.org/meetings/practical.html>.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire

Le premier point à examiner est l'adoption du projet d'ordre du jour.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/244

2. Atelier CEE/UIC sur la sécurité des usagers vulnérables dans les transports par chemin de fer

a) Introduction

Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé du contexte de cette session extraordinaire et entendre des discours liminaires officiels.

b) Usagers vulnérables des chemins de fer

Le Groupe de travail souhaitera peut-être avoir un échange de vues au sujet de la Plateforme pour la sûreté de l'UIC et de la protection des usagers vulnérables des chemins de fer, ainsi qu'au sujet des activités récentes de l'Observatoire de la sûreté des chemins de fer de la CEE.

c) Lutte contre la traite des êtres humains dans le milieu ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner cette question sur la base des contributions des autorités nationales, du secteur ferroviaire et de la société civile.

d) Renforcement de la sécurité des femmes dans le milieu ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la question du renforcement de la sécurité des femmes dans le milieu ferroviaire sur la base des contributions des autorités nationales, du secteur ferroviaire et de la société civile.

e) Conclusions

Le Groupe de travail souhaitera peut-être réfléchir aux conclusions à tirer de ses délibérations et aux prochaines étapes des travaux sur ces questions.

Un programme plus détaillé de la session sera disponible sur le site Web de la CEE à l'approche de la session.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2024/1

3. Adoption des décisions et du rapport

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail (ECE/TRANS/SC.2/190, par. 6) et selon l'usage, le Président fera une brève synthèse des décisions prises et donnera lecture du rapport à la fin de la session.

III. Calendrier provisoire

Mardi 18 juin	10 heures-13 heures	Points 1, 2 a) et 2 b)
	15 heures-18 heures	Point 2 c)
Mercredi 19 juin	10 heures-13 heures	Point 2 d)
	15 heures-18 heures	Points 2 e) et 3